



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 27 mars 2013 — N° 34

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant le Mois de la jonquille.

---

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de saluer le départ à la retraite de M. Auguste Bisson de Saint-Joseph-de-Beauce.

---

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Jesen Therrien présentement au camp d'entraînement des Phillies de Philadelphie.

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du théâtre.

---

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant M. Adrien Levasseur, au service de l'art populaire du Québec.

**27 mars 2013**

---

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration concernant le lancement du concours « Exprime ton idée au député ».

---

Mme Trudel (Charlesbourg) fait une déclaration concernant un Charlesbourgeois (et son équipe) qui a remporté le titre de grand gagnant d'un concours international de sculpture sur neige.

---

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Geneviève Pelletier.

---

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de soccer les Bulldogs de Monteuil.

---

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Cousineau.

---

À 9 h 58, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 15.

---

Moment de recueillement

27 mars 2013

---

### **Présentation de projets de loi**

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 29.

### **Dépôts de pétitions**

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 178 citoyens et citoyennes de la circonscription de Mirabel et du Québec, concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 496-20130327)

\_\_\_\_\_

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 543 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la prestation spéciale pour frais de séjour pour services en toxicomanie.

(Dépôt n° 497-20130327)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fournier, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

#### **Motions sans préavis**

M. Dutil (Beauce-Sud), conjointement avec M. Deltell (Chauveau), présente une motion concernant le processus de détermination des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 mars 2013

---

M. Deltell (Chauveau), conjointement avec M. Dutil, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant le ministre délégué au Tourisme et député de Matane-Matapédia; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant l'abolition du crédit d'impôt fédéral relatif à une société à capital de risque de travailleurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant les contributions politiques illégales révélées à la Commission Charbonneau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Dutil (Beauce-Sud), conjointement avec M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale de donner l'exemple en s'engageant formellement à rembourser les contributions politiques jugées illégales à la suite d'enquêtes tenues par le Directeur général des élections, en vertu de ses pouvoirs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

27 mars 2013

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

\_\_\_\_\_

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux, faire le suivi des recommandations de la commission et vérifier les engagements financiers reçus.

\_\_\_\_\_

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

27 mars 2013

---

À 12 h 04, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 h 01.

---

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec qui doit demeurer le maître d'œuvre dans ce domaine, sans condition préalable;

QU'elle exige du gouvernement péquiste qu'il initie avec diligence des démarches afin de former des alliances avec les autres provinces canadiennes de même qu'avec tous les partis représentés à la Chambre des communes;

QUE le gouvernement presse le gouvernement fédéral de renouveler l'entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 selon les modalités actuelles et renonce par ailleurs à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 42 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 16 minutes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Dubé (Lévis) propose la motion d'amendement suivante :

Au troisième paragraphe, enlever les mots « et renonce par ailleurs à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs. »;

Dans un quatrième paragraphe, ajouter les mots suivants : « QU'il presse le gouvernement fédéral de renoncer à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs tout en procédant à une analyse rigoureuse et comparative des impacts, des coûts et des bénéfices de ce crédit d'impôt. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec qui doit demeurer le maître d'œuvre dans ce domaine, sans condition préalable;

QU'elle exige du gouvernement péquiste qu'il initie avec diligence des démarches afin de former des alliances avec les autres provinces canadiennes de même qu'avec tous les partis représentés à la Chambre des communes;

QUE le gouvernement presse le gouvernement fédéral de renouveler l'entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 selon les modalités actuelles;

QU'il presse le gouvernement fédéral de renoncer à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs tout en procédant à une analyse rigoureuse et comparative des impacts, des coûts et des bénéfices de ce crédit d'impôt.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et sur la motion d'amendement de M. Dubé (Lévis), sous réserve de la permission de son auteur.

27 mars 2013

---

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) refuse la proposition d'amendement de M. Dubé (Lévis).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 16 h 58, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 17 h 08.

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions.

Après débat, le rapport est adopté.

---

**27 mars 2013**

---

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 28 mars 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 mars 2013, à 9 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**